PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015

Présidence : M. Philippe Magnenat, Président

Le Président ouvre la séance avec la présence de 22 conseillers, 6 personnes se sont excusées. Les cinq membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 11 juin 2015 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Rapport de la Commission de gestion sur la tournée des alpages
Mme C. Paccaud lit le rapport.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'accepter le rapport tel que présenté
- De prendre note des points soulevés
- De donner décharge à la Commission de Gestion pour son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

2 – Rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du préavis 2015-05 « Arrêté d'imposition 2016-2017 »
Mme C. Paccaud lit le rapport.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'accepter l'arrêté d'imposition proposé pour 2016-2017
- D'autoriser la Municipalité à procéder aux démarches nécessaires à la perception des impôts communaux
- De relever la Commission de Gestion pour son mandat

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

3 – Communications de la Municipalité et divers
M. Ph. Magnenat donne quelques informations sur les élections communales de 2016. Le premier tour aura lieu le dimanche 28 février 2016, clôture des listes le lundi 11 janvier 2016 à 12h00. Les listes seront ouvertes début décembre 2015.
Il informe également que 4 municipaux se représentent, M. F. Moffrand ne se représentera pas pour un nouveau mandat.

M. C. Goy informe que la Municipalité est satisfaite du travail fait pour l'assainissement du village, le calendrier est respecté, la première étape est terminée et le goudronnage de la route jusqu'à la cantine se fera début novembre.

Éclairage public, le reste du village va passer au LED en cette fin d'année et pour 2016 des améliorations seront apportées à la déchetterie pour améliorer la fluidité.

Au printemps 2016, désaffectation du cimetière, les 8 premières lignes en entrant à gauche seront concernées.

M. A. Tharin félicite la Municipalité pour les travaux d'amélioration de trottoir et du bas de la Rue du Collège mais demande quand le panneau « Bordiers autorisés » sera remis en bas de la Rue du Collège. M. C. Goy répond que ce panneau sera remis à la fin des travaux.

Mme M. Guyon annonce que Mme Solange Roch a été engagée depuis le 1er septembre 2015 pour la conciergerie de l'Eglise.
Durant l'été dernier, le parquet de la Salle du Conseil a été refait et une nouvelle classe au collège a été refaite en prévision de la rentrée 2016. Les travaux pour le nouveau local des bûcherons ont démarrés.
La Municipalité a mandaté l'entreprise Thermibat pour établir le concept énergétique de la Commune.

M. F. Moffrand informe que les travaux d'assainissement se déroulent bien, les travaux dans les champs vont débuter tout soudain.

Concernant la step, le traitement des boues va coûter plus cher, de grosses augmentations ont été annoncées. Le responsable de la step a donné sa démission, le poste est au concours.

M. B. Martignier, concernant la pollution du Puits de Nozenet de cet été, demande qui paie, pourquoi une telle pollution et comment ne pas en arriver à nouveau là ?
M. F. Moffrand informe que la pollution était due à un purinage. Le concerné a puriné suite à une méprise des zones de protection, mise en garde et explications ont été faites et tous les frais engendrés par cette pollution ont été refacturés au responsable.

M. G. Reymond informe que le mur en pierres sèches à la Dent-de-Vaulion, dernière étape est en cours de réfection.
Le nouveau garde-forestier, M. David Grobéty est entré en fonction le 1er octobre 2015.

Les panneaux du Parc Jura Vaudois ont été posés aux entrées du village.

M. Ph. Guignard ajoute que suite au dernier épisode de foehn, il y a eu pas mal de dégâts dans les forêts.

M. C. Languetin indique que le concept Police-Population est mis en place partiellement dans notre commune, toute personne peut y adhérer en tout temps.

L'Etat français n'a pas encore versé la redevance à la Suisse concernant l'impôt sur les frontaliers, c'est un manque dans les comptes de la Commune d'environ CHF 50'000.00.

Il informe également que M. Fabrice De Icco, archiviste, a retrouvé ce qui devait être une enseigne de 1790 à Romainmôtier, elle représente les cœurs de Vaulion mais dans une autre disposition. Des recherches vont être faites et une demande de restitution à la Commune de Vaulion sera effectuée.

M. Y. Lorenzini aimerait avoir des nouvelles du dossier « éoliennes ». M. C. Languetin lui répond que le canton doit encore demandé des points précis. Attendons ces demandes avant de déposer le dossier pour la levée des oppositions. Le dossier de Grati est le dossier le plus avancé du canton. Pour le dossier Mollendruz, la Confédération demande de nouvelles études, ce projet avance lentement.

M. E. Roulet fait remarquer que la date proposée pour l'assermentation 2016 est en même temps que le Giron de Chant. M. C. Goy informe que le nécessaire sera fait auprès de la Préfecture pour changer cette date.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h00.

Le Président	La Secrétaire
P. Magnenat	V. Meyer